

MAIRIE DE
BESANÇON**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 07/03/2025

DAG.25.00.A17

OBJET : Délégation de signature – Direction Relations Usagers - Fonctions d'Officier d'Etat Civil - Actes de Gestion – Certification matérielle – Modification de l'arrêté DAG.25.00.A1

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-32, R2122-8 et R.2122-10,

Considérant que, pour limiter les délais imposés au public, le Maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté DAG.25.00.A1 du 31 décembre 2024,

Considérant que, pour abrégé les délais imposés au public, il convient dans l'intérêt des usagers de donner délégation de signature à des fonctionnaires titulaires pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

Considérant qu'il convient d'assurer l'efficacité et la continuité de l'activité des services municipaux en accordant une délégation de signature à certains responsables de services communaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée aux agents du Pôle Services à la Population, Direction Relations Usagers listés dans le tableau figurant à l'article 2, pour les fonctions, actes et décisions détaillés ci-après :

Type de délégation	Contenu de la délégation
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">- L'ensemble des fonctions que le Maire détient en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil. Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.- Mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre 2 du titre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.- Délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.
Groupe 2	Signature des actes de gestion suivants : <ul style="list-style-type: none">- les récépissés d'inscription sur les listes électorales,- les mails et courriers de demande de pièces dans le cadre de l'instruction des dossiers CNI et passeports,- les attestations de recensement citoyen,- les certificats divers délivrés au guichet dans le cadre des missions assurées par le service.
Groupe 3	En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, une délégation de signature est donnée pour signer la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.



Article 2 : Délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, dans les limites suivantes :

Direction / Service		NOM Prénom	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Direction Usagers	Relations	ABELLI Muriana	X	X	X
Direction Usagers	Relations	AIT HAMMOU Radija	X		X
Direction Usagers	Relations	AMELINEAU Estelle	X	X	X
Direction Usagers	Relations	BOITEUX Angélique	X	X	X
Direction Usagers	Relations	BOUCARD HUMBLOT Gaëlle	X	X	X
Direction Usagers	Relations	BOUSSARD Eric	X	X	X
Direction Usagers	Relations	BROCHET Marie-Odile	X	X	X
Direction Usagers	Relations	CARREZ Sabrina	X	X	X
Direction Usagers	Relations	CLERC Christine	X		X
Direction Usagers	Relations	GONCALVES-COMPAGNE Isabelle	X		X
Direction Usagers	Relations	DÉANTONI HUBLER Laurent	X		X
Direction Usagers	Relations	DEBOUCHE Catherine	X		X
Direction Usagers	Relations	DESGEORGES Franck	X	X	X
Direction Usagers	Relations	DODANE Edith	X		X
Direction Usagers	Relations	EL HARCHI Nadia	X	X	X
Direction Usagers	Relations	ELLENA Jean-Christophe	X	X	X
Direction Usagers	Relations	FARES Hassiba	X		X
Direction Usagers	Relations	FERREUX Jessica	X		X
Direction Usagers	Relations	GALLINOTO Pino	X	X	X
Direction Usagers	Relations	GUERRA-BORGES Michelle	X		X
Direction Usagers	Relations	GAINET Pierre	X	X	X
Direction Usagers	Relations	GUILLAUME Milène	X		X
Direction Usagers	Relations	ITTY Catherine	X		X



Direction Usagers	Relations	JANIN Stéphanie	X	X	X
Direction Usagers	Relations	JOSELIN Isabelle	X		X
Direction Usagers	Relations	KOERKEL Roselyne	X		X
Direction Usagers	Relations	LARONZE Eva	X		X
Direction Usagers	Relations	LARRIEU Estelle	X	X	X
Direction Usagers	Relations	LASNE Flora	X		X
Direction Usagers	Relations	LO PRESTI Céline	X		X
Direction Usagers	Relations	MAITRE-SIMON Isabelle	X	X	X
Direction Usagers	Relations	MARECHAL Corinne	X	X	X
Direction Usagers	Relations	MATHIEU Emmanuel	X		X
Direction Usagers	Relations	MELANJOIE Alexia	X		X
Direction Usagers	Relations	MOSER Sophie	X		X
Direction Usagers	Relations	PETITJEAN Emeline	X	X	X
Direction Usagers	Relations	PITET Florent	X	X	X
Direction Usagers	Relations	PROVILLARD Michel	X		X
Direction Usagers	Relations	ROBDOUM Flavien	X		X
Direction Usagers	Relations	ROUME Marie-Cécile	X		X
Direction Usagers	Relations	RAMAUX Nadine	X		X
Direction Usagers	Relations	THIEBAUD Bénédicte	X	X	X
Direction Usagers	Relations	VERMOT PETIT OUTHENIN Ludovic	X		X
Direction Usagers	Relations	WETZEL Ludivine	X		X

Article 3 : L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 4 : La présente délégation s'exerce de façon prioritaire par le 1er niveau de la chaîne hiérarchique disposant d'une délégation de signature dans le domaine concerné (agent, chef de service ou directeur le cas échéant). En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité, la délégation s'exerce en suppléance par l'échelon hiérarchique supérieur.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté DAG.25.00.A1.



Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le **06 MARS 2025**

La Maire



Anne VIGNOT

